

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2021-07-436

Objet : administration
Dépôt de la candidature au dispositif européen DLAL FEAMPA 2021-2027

Séance du 7 juillet 2021

Date de convocation : 29/06/2021

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 20 titulaires, 7 suppléants

Membres votants présents : 20 titulaires, 2 suppléants avec procuration

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 9 (dont 6 délivrées à des titulaires et 3 à un suppléant)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : 0

En application de la LOI no 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le comité syndical se tiendra :

- au tiers des membres présents et non à la moitié comme l'exige le droit commun. Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un.

Nombre total de voix : 29

Le quorum est atteint : 22/58 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le sept juillet, à quatorze heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Sommières.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

T. Féline, L. Perrigault-Launay, J. Rosier-Dufond, J. Denat, K. Guyot, A. Brundu, M. Cayzac, J.F. Thomas, J.P. Géraud, P. Deschamps, P. Bénézech, P. Gras, A. Roy, P. Martinez, V. Martin, M.J. Pellet, F. Dhuisme, F. Granier, A. Théron, M. Dubayle Calbano.

Suppléants présents : C. Villanueva (2 procurations), A. Rouressol (1 procuration), C. Cerf, V. Liénard, S. Aubry, J. Croin, P. Chabert

Absents excusés :

R. Crauste, O. Penin, L. Vigouroux, C. Bernard, R. Vianet, M. Népoty, N. Gros-Chareyre, F. Dugaret, A. Chopard, J. Pérédès, J. Téna, J.P. Franc, C. Périsset, M. Pradeille, A. Pobo, J. Cohen-Solal, M. Chambellan, T. Agnel, P. Fortuna-Deschamps, A. Nectoux, J. Rey, Y. Bechard, S. Guy, B. Leccia, I. Couderc, C. Marquier, M. Debouverie, B. Chluda.

Rapporteur : M. Martinez

Exposé :

La Région Occitanie Midi-Pyrénées a lancé un appel à candidatures « DLAL FEAMPA 2021-2027 » pour sélectionner les futurs groupes d'action locale « pêche et aquaculture » (GALPA) avec une date limite de dépôt prévue le 12 juillet 2021.

L'objectif du DLAL pour cette nouvelle génération de programme 2021-2027 est de stimuler pour les territoires maritimes des projets locaux structurants au travers de stratégies territoriales qui contribueront aux objectifs régionaux suivants :

- **Objectif 1 :** favoriser le développement durable de l'économie maritime sur le territoire de projet, sous l'angle de la création de valeur ajoutée et d'emplois,

- **Objectif 2** : pérenniser les filières historiques (pêche, aquaculture),
- **Objectif 3** : soutenir le développement ou l'émergence de filières relevant de l'économie bleue qui n'entrent pas en compétition avec les filières historiques mais développent au contraire des complémentarités et des synergies avec ces dernières, et contribuent à l'amélioration de la performance environnementale et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le PETR Vidourle Camargue, fortement impacté par la problématique de la pêche (1er port de pêche chalutière de la Méditerranée et 1^{er} port de plaisance d'Europe) avait été retenu pour la période 2014-2020. Il a pu démontrer ses capacités à s'investir dans une stratégie de développement au service d'une économie locale et a fait preuve de sa rigueur dans l'animation et la gestion de programmes européens ce qui est un atout reconnu pour une candidature sur ce dispositif.

Il s'est donc porté candidat et a été lauréat parmi 4 territoires retenus au dispositif de soutien préparatoire suite au dépôt de sa pré candidature début avril 2021.

Dans le même temps, le recrutement d'un chargé de mission DLAL FEAMP a permis d'organiser trois comités de pilotage pour concerter et rassembler les acteurs de l'économie bleue afin de :

1. Valider le diagnostic de territoire (5 mai),
2. Analyser les Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces de l'économie bleue (26 mai),
3. Valider la stratégie, son plan d'actions et la gouvernance du programme (16 juin).

L'ouverture du dispositif à l'économie bleue, c'est-à-dire plus largement à la plaisance, au nautisme et au tourisme, renforce la légitimité de l'ensemble du territoire.

Devenir un territoire plus résilient pour s'engager dans le PACTE VERT pour l'Europe et la Région Occitanie 2040 doit s'inscrire dans une stratégie de croissance bleue qui englobe toutes les activités liées à la mer et doit défendre une forte priorité ciblée :

« Accroître la résilience de l'économie bleue face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de demain »

Cette priorité s'appuiera sur 3 axes transversaux que sont **l'Innovation-expérimentation, la Transition écologique et l'Approche Multi-sectoriel/multi-acteurs de l'économie bleue** pour alimenter la stratégie de développement locale suivante :

Axe stratégique 1 : Encourager une production alimentaire durable

1. Moderniser et diversifier les méthodes de pêches
2. Soutenir l'émergence de l'activité aquacole sur le territoire
3. Accompagner les pêcheurs dans la normalisation réglementaire de leur activité
4. Promouvoir des signes de qualité pour les activités de la pêche et de l'aquaculture
5. Améliorer le bilan carbone de la pêche et de l'aquaculture

Axe stratégique 2 : Développer les savoir-faire des Hommes et des équipements spécifiques à l'économie bleue

1. Créer des partenariats entre les différents acteurs de l'économie bleue
2. Conserver la valeur ajoutée sur le territoire
3. Former les professionnels aux différentes compétences de l'économie bleue
4. Encourager l'attractivité aux métiers de la pêche et de l'aquaculture
5. Aménager et entretenir les espaces portuaires et les canaux de navigation

Axe stratégique 3 : Conserver et restaurer la biodiversité, les écosystèmes et préserver le patrimoine

1. Accroître les connaissances de la biodiversité et des milieux naturelles
2. Sensibiliser les usagers de la mer, des étangs et des canaux et renforcer la cohésion entre les différentes activités
3. Améliorer la gestion des déchets, polluants et coproduits
4. Valoriser et sensibiliser au patrimoine du territoire
5. Soutenir les actions dans la gestion des enjeux environnementaux et climatiques

Pour chacune des priorités il sera possible d'intégrer une approche inter-territoires et d'associer aux travaux du GALPA les acteurs de l'économie bleue des ports de la baie d'Aigues-Mortes : La Grande Motte, Carnon, Palavas-les-Flots, notamment dans les objectifs 1.4, 2.3 et 2.4 et 3.2.

Pour la programmation 2021-2027, l'enveloppe régionale FEAMPA dédiée au DLAL sera portée à 3 M€ (contre 2,4 M€ en 2014-2020), ce qui permet de prétendre à une enveloppe moyenne FEAMPA de 750 000€ par territoire.

Quant à la gouvernance, a été validé en comité de pilotage et en bureau syndical le comité suivant :

Répartition des sièges au comité de sélection FEAMPA 2021-2027		
Sièges	Collèges	Institutions
Public 8 sièges	Collège des élus 7	Présidence du PETR Vidourle Camargue
		PETR Vidourle Camargue
		Commune du Grau du Roi
		Commune du Grau du Roi
		CC Terre de Camargue
		CC Petite Camargue
		CC Pays de Lunel
		Port Camargue
Privé 11 sièges	Collège des professionnels 5	Pêcheur professionnel
		Coopérative des pêcheurs
		Entreprise du segment aval de la filière Pêche
		Professionnel du tourisme
		Professionnel chantier naval
	Collège des associations 2	Association de plaisancier de Port Camargue (ASPPC)
		A définir (SILOE par exemple)
	Collège des socio-professionnels 4	Comité Régional des pêches
		Comité Départemental des pêches
		Organisme Professionnel des pêcheurs du SUD
		Prud'homie
Membres associés A titre consultatif		Un représentant technique de chaque communauté de communes (pour les CC Pays de Sommières et Rhône Vistre Vidourle, un élu pourra être également désigné) Etat, Conseil Régional, Conseils départementaux Gard/Hérault CEPRALMAR PNR Camargue Syndicat mixte Camargue Gardoise

Les territoires candidats seront auditionnés par la Région en septembre et connaîtront les lauréats en décembre pour un début de programmation espéré début 2022.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le dépôt de la candidature du PETR Vidourle Camargue aux fonds européens DLAL FEAMPA 2021-2027,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :
Vote pour : 29
Abstention : 0
Vote contre : 0



Le Président
Pierre MARTINEZ

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 21.07.2021
- Sa publication le : 21.07.2021
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 21.07.2021

Le directeur général des services, Maxime Charlier

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue